



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 45468

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les termes de l'annexe annuelle adoptée par le conseil d'administration de la CNAMTS le 22 février dernier qui détermine l'objectif des dépenses déléguées affectées au secteur dentaire pour l'année 2000. L'UJCD-Union dentaire approuve ce texte car celui-ci concrétise l'engagement que prend l'assurance maladie de mettre en oeuvre une réforme de fond du secteur dentaire qui est confirmé par l'affectation immédiate d'une provision de 1 milliard de francs et établit un calendrier de réalisation. Les membres de la profession considèrent que cette décision constitue une première étape de la réforme d'envergure qu'ils souhaitent et attendent la validation ministérielle de ce texte. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Les objectifs de la réforme de la prise en charge des soins dentaires, mentionnés dans l'annexe annuelle des chirurgiens-dentistes pour 2000, ne peuvent qu'être partagés, notamment en ce qui concerne la prévention, les soins conservateurs ou l'opposabilité de la cotation des actes dentaires. Toutefois, par ses implications sanitaires, son impact sur le niveau du remboursement et sur la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP), une telle réforme excède les compétences des partenaires conventionnels. Aussi, la ministre de l'emploi et de la solidarité a décidé la création d'une mission dont l'objectif est d'identifier les axes de progrès dans le domaine de la santé dentaire dans notre pays. Cette mission, qui a été confiée à M. Michel Yahiel, inspecteur général des affaires sociales, envisagera, en liaison notamment avec les partenaires conventionnels, les voies d'amélioration de la qualité des soins - notamment le développement de la prévention, le suivi des patients, l'adaptation de la NGAP - et formulera des propositions permettant une amélioration de l'accès aux soins dentaires pour les actes actuellement mal pris en charge - notamment les actes prothétiques - en tenant compte de l'impact de ces réformes sur les dépenses d'assurance maladie. Les conclusions de cette mission seront rendues avant le 31 octobre 2000.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45468

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2550

Réponse publiée le : 4 septembre 2000, page 5151